

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 20 Février 2014

4 – POLITIQUE TARIFAIRE

4.1- Avenant N°2 à la convention N°2011-909 entre la Gendarmerie Nationale, Tisséo-SMTC et l'EPIC Tisséo pour la délivrance de titres de transport aux services de la Gendarmerie

L'an deux mille quatorze, le vingt février, à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre COHEN, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MMES COURADE, DURRIEU & MAUREL ; MM. CARREIRAS, COHEN, GODEC, GOIRAND, KELLER, MARQUIE, RAYNAL & SEMPE.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. ANDRE, BRIANÇON & SICARD.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :

MM. INTRAND & LAVIGNE.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU & EMERAS.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MME ROUCHON & M. SUAUD.

Tisséo-SMTC, soucieux du maintien de la sécurité dans les transports en commun de l'agglomération toulousaine, autorise la délivrance d'un certain nombre de titres de transport aux services de la Gendarmerie Nationale.

La convention N°2011-909 et l'avenant N°1 entre la Gendarmerie Nationale, Tisséo-SMTC et Tisséo EPIC a déjà permis de mettre à disposition de la Gendarmerie Nationale 235 titres de transports permettant aux unités opérationnelles de circuler sur le réseau urbain. Le projet d'avenant N°2 a pour objet d'octroyer 70 titres de transports supplémentaires à la Gendarmerie Nationale afin de répondre à des besoins nouveaux portant ainsi à 305 le nombre total de titres de transport mis à disposition.

Le nombre annuel de déplacements autorisés avec l'ensemble des cartes délivrées est maintenu à 110 000.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver les dispositions du présent projet d'avenant N°2 à la convention N°2011.909 entre la Gendarmerie Nationale, Tisséo-SMTC et l'EPIC Tisséo pour la délivrance de titres de transport aux services de la Gendarmerie Nationale.

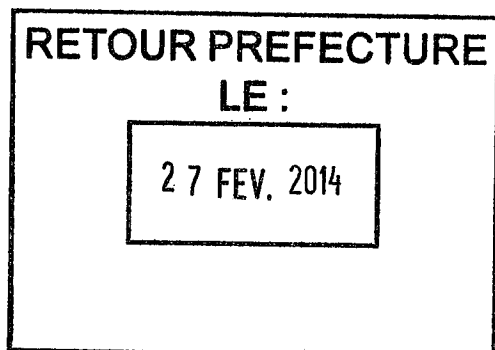
*
* *

Le Comité Syndical,
entendu l'exposé de M. le Président ;
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des
votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet d'avenant N°2 à la convention N°2011.909 entre la Gendarmerie Nationale, Tisséo-SMTC et l'EPIC Tisséo pour la délivrance de titres de transport aux services de la Gendarmerie Nationale.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Pierre COHEN